



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 2 juillet 2019, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Manon Finn, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 3 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**Rés. no
2019-117**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. no
2019-118

3.1 Adoption du procès-verbal de la 6^e séance ordinaire de l'année 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 25 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 6^e séance ordinaire de l'année 2019, tel que présenté et avec dispense de lecture.

6. AFFAIRES REPORTÉES

Rés. no
2019-119

6.1 Demande de dérogation mineure 2019-003

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur L'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la municipalité a adopté un règlement sur les dérogations mineures quant aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que l'immeuble qui fait l'objet de la demande est constitué 5 149 663, et est situé au numéro civique 33 rue Beaudin à Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure a pour objet :

- i. La demande a pour effet d'autoriser l'implantation d'une maison mobile d'une largeur de 3.65 mètres et d'une longueur de 17.06 mètres, alors que le règlement prévoit une largeur minimale de 4.27 mètres et une longueur minimale de 18.29 mètres;

CONSIDÉRANT que dans le cas où les objets de la présente demande incluraient des travaux déjà réalisés, ceux-ci ont fait l'objet de l'émission d'un permis de construction, et semblent avoir été réalisés de bonne foi;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que la présente demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété du voisinage et que pour s'en assurer, la municipalité a expédié une copie de l'avis public à tous les propriétaires des immeubles adjacents à celui du demandeur;

CONSIDÉRANT que le CCU, suite à l'analyse du dossier, nous a transmis ses recommandations sur la demande;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De refuser la demande de dérogation mineure.

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Demande d'aide financière - LA FONDATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par la fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan pour la tenue de la Randonnée Vélo Santé Alcoa 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$, à la fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan pour la tenue de la Randonnée Vélo Santé Alcoa 2019.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Autorisation de travaux - installation de climatiseurs bureau du directeur SSI

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel présenté par la direction;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter la décision à une prochaine séance..

Rés. no
2019-120

Rés. no
2019-121



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Rés. no
2019-122**

**9.2 Autorisation de travaux - installation de climatiseurs
dans la salle de réunion et dans la salle du conseil**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel produit par la direction de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le projet au prochain exercice financier (2020)..

**Rés. no
2019-123**

**9.3 Autorisation de participation - Tournois de golf au
bénéfice de LES GIROUETTES DE CHUTE-AUX-
OUTARDES**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une invitation pour Tournois de golf au bénéfice de LES GIROUETTES DE CHUTE-AUX-OUTARDES;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un budget de 300 \$ pour la participation à cette activité.

**Rés. no
2019-124**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-125**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h10.

Yoland Émond,
maire.

Manon Finn,
directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation

Suite erreur
d'impression, les
folios 1801 à 1824
ont été détruits.